



L'HEBDO DISCIPLINAIRE

21 janvier 2022

La Commission Régionale de Discipline du jeudi 20 janvier 2022 a notamment prononcé les sanctions suivantes :

- 1 Joueur a été rétabli dans ses droits.
- 1 Club a écopé d'un rappel à l'ordre pour manquement à la sécurité lors d'une rencontre.
- 1 Dirigeant a écopé d'un rappel à l'ordre pour comportement inapproprié pendant l'audition en réunion plénière.
- 1 Club a écopé d'un rappel à l'ordre pour régler une facture au club adverse suite à la destruction de matériel.
- 2 Clubs ont écopé d'une désignation de 3 arbitres officiels, avec répartition des frais à hauteur de 50% pour chaque club, lors du match retour.
- 2 équipes de clubs ont écopé d'une mise hors compétition avec sursis.
- 4 équipes ont écopé de match perdu par pénalité (-1 point).
- 1 Joueur a écopé de 3 ans de suspension ferme pour comportement injurieux, obscène, menaçant et acte de brutalité aggravée envers un officiel, pendant et en dehors de la rencontre
- 1 Joueur a écopé de 24 mois de suspension dont 6 mois avec sursis pour insultes et menaces répétées, hors match.
- 2 Dirigeants ont écopé d'un rappel à l'ordre pour leur comportement inapproprié pendant l'audition en réunion plénière.
- 2 Dirigeants ont écopé de 12 matches de suspension ferme pour bousculade volontaire envers un dirigeant adverse.
- 2 Joueurs ont écopé de 10 matches de suspension dont 4 avec sursis pour comportement intimidant envers un adversaire et pour avoir été à l'origine d'incidents ayant entraîné l'arrêt d'une rencontre.
- 1 Joueur a écopé de 10 matches de suspension dont 4 avec sursis pour comportement grossier et pour comportement intimidant/menaçant, envers un adversaire, pendant la rencontre.
- 1 Joueur a écopé de 8 matches de suspension dont 2 avec sursis pour acte de brutalité envers un adversaire.
- 1 Joueur a écopé de 8 matches de suspension dont 2 avec sursis pour comportement grossier, envers un officiel.
- 1 Joueur a écopé de 7 matches de suspension ferme pour acte de brutalité envers un adversaire.
- 1 Dirigeant a écopé de 7 matches de suspension dont 3 avec sursis pour comportement excessif.
- 1 Joueur a écopé de 6 matches de suspension dont 2 avec sursis pour acte de brutalité envers un adversaire.
- 1 Joueur a écopé de 5 matches de suspension ferme pour comportement déplacé envers un officiel.
- 2 Joueurs ont écopé de 4 matches de suspension ferme pour acte de brutalité envers un adversaire.
- 1 Joueur a écopé de 4 matches de suspension ferme pour comportement intimidant envers un adversaire.
- 1 Joueur a écopé de 4 matches de suspension ferme pour comportement grossier envers un officiel.
- 1 Joueur a écopé de 3 matches de suspension ferme pour comportement grossier envers un adversaire.
- 4 Joueurs ont écopé de 3 matches de suspension ferme pour faute grossière envers un adversaire.
- 1 Dirigeant a écopé de 3 matches de suspension ferme pour comportement déplacé envers un officiel.
- 4 Joueurs ont écopé de 2 matches de suspension ferme pour anéantissement d'une occasion de but.
- 1 Joueur a écopé de 2 matches de suspension ferme pour récurrence avertissements et comportement déplacé envers un adversaire.
- 9 Joueurs ont écopé de 1 match de suspension ferme pour récurrence avertissements.
- 3 dossiers avec convocations des parties pour une audition en séance plénière.